

The background is a light blue-grey color, decorated with various school-related items and stars. In the top left, there's a blue paint palette with colorful dots. Next to it is a red and blue heart-shaped object. To the right, a yellow and blue spiral notebook is partially visible. Below these, a blue pencil and two orange pencils are shown. A large yellow backpack with a blue pocket and white polka dots is positioned on the left side. The bottom right corner features a green spiral notebook with several colored pencils (blue, green, pink, yellow, orange) and a yellow eraser resting on it. There are also two paper clips, one red and yellow, and one black and white. Scattered throughout the background are numerous stars in various colors (red, yellow, green, blue, pink, purple) and sizes, some with a glittery texture.

Bulletin d'informations scolaires

Etablissement Estavayer-Sévaz

2025-2026



Table des matières

Adresse et numéros utiles	3
Calendrier scolaire / Nos us et coutumes	4
Estavayer - ZONE 1 - Nos classes de 1H et 2H	5
Estavayer - ZONE 1 - Nos classes de 3H à 8H	6
Font - ZONE 1 / Horaires de classe et de bus	7-8
Montbrelloz - ZONE 2 - Classes de 1H à 8H / Horaires de bus	9
Rueyres-les-Prés - ZONE 2 - Classes de 1H à 8H / Horaires de bus	10
Murist - ZONE 3 - Classes de 1H à 8H / Horaires de bus	11
Le Conseil des parents 2025-2028	12
L'Accueil extrascolaire - 3 sites	13
L'Accueil familial de jour de la Broye / les devoirs surveillés	14
Relation " école-parents" / KLAPP - communication	15
Demande de congé / Jours " Jocker" / Absences	16
Rendez-vous médicaux / Retards / Périmètre scolaire	17
Restrictions, Impasse Motte-Châtel	17
Fournitures scolaires / Cours d'appui / Cours de langue LCO	18
Conseils de sécurité " à pied, c'est encore mieux"	19
Trottinettes - Pédibus	20
Bus urbain - Directives du bus scolaires	21
ASA / Services auxiliaires, SLPP - procédure d'accès	22
Logopédie, psychologie, psychomotricité / Comp. des désavantages	23
Travailleurs sociaux / Cours prévention	24
Médecine scolaire / Service dentaire scolaire	25
Les poux / Les tiques / L'éducation sexuelle	26
Cours de prévention / Recommandations Internet - télévision	27
Sport à l'école - Recommandations pour la piscine	28
Nos camps sportifs 2026 (été et hiver)	29
Le sport facultatif - Les activités créatrices manuelles	30
Catéchèse / Ethique et religions	31
Bibliothèque - ludothèque / des personnes à qui parler	32





Adresses et numéros utiles

Direction des écoles Rue de l'Hôtel de Ville 11 1470 Estavayer-le-Lac	M. Christophe Lambert - Directeur 026 664 89 01 - 079 647 83 24 - dir.ep.estavayer@edufr.ch Mme Nathalie Chatton-Bourqui - Adjointe de Direction 026 664 89 02 - 079 566 03 84
Secrétariat des écoles	Mme Evelyne Rouvenaz - 026 664 80 15 Mme Marie-Claude Moret - 026 664 80 16 ecoles@estavayer.ch Ouvert du lundi au jeudi
Service des sports	M. Julien Roy - Chef de secteur - 079 862 33 19 M. Fabio Catano et M. Gilles Martin sports@estavayer.ch
Dicastère : Ecoles, sports et forêts	M. Yves Blanc - Conseiller communal 078 809 64 75 - Y.Blanc@estavayer.ch
Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez	M. Frédéric Gander - Inspecteur scolaire 026 305 73 83 - frederic.gander@fr.ch
Accueil extrascolaire et devoirs surveillés	Mme Catià Gomes - Cheffe de secteur 026 664 89 48 - aes@estavayer.ch
Animation jeunesse Rue du Musée 2 1470 Estavayer-le-Lac	Mme Delphine Rapin - Cheffe de secteur - 026 664 80 67 Mmes Laura Mayor et Laurence Deillon animation@estavayer.ch
Centre éducatif et pédagogique (CEP) 1470 Estavayer-le-Lac	Ecole spécialisée - service de psychologie , logopédie et psychomotricité - 026 663 91 10 contact-cep@edufr.ch
Cycle d'orientation Estavayer-le-Lac	secr.co.estavayer@edufr.ch - 026 663 95 00



Calendrier 2025-2026

Rentrée scolaire 2025	jeudi 28 août 2025
Vacances d'automne	du samedi 11 octobre au dimanche 26 octobre 2025
Immaculée conception	lundi 8 décembre 2025
Vacances de Noël	du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Vacances de carnaval	du samedi 14 février au dimanche 22 février 2026
Vacances de Pâques	du vendredi 3 avril au dimanche 19 avril 2026
Fête du 1er mai	vendredi 1er mai / congé pour les élèves
Pont de l'Ascension	du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Journée pédagogique	mardi 26 mai 2026 / congé pour les élèves
Fête Dieu	jeudi 4 juin et vendredi 5 juin 2026 / congé pour les élèves
Clôture scolaire	vendredi 10 juillet 2026



Nos us et coutumes

Carnaval

Les enseignants - es s'organisent par tournus pour qu'une partie des classes prenne part au cortège du Carnaval.

le 1er mai

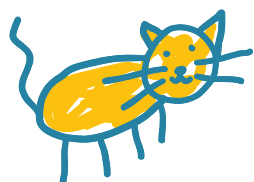
Dans le canton de Fribourg, il est de coutume que les enfants aillent chanter dans les commerces et chez les particuliers de la ville afin de recevoir quelques sous ou friandises.

Cette tradition permet aux enfants de récolter un peu d'argent pour offrir un cadeau le jour de la fête des Mères (2ème dimanche du mois de mai).

La Fête Dieu

Dans la zone 1, les enfants de toutes les classes peuvent participer avec leur enseignant ou leur catéchiste, à la procession de la Fête-Dieu.





Maison Griset

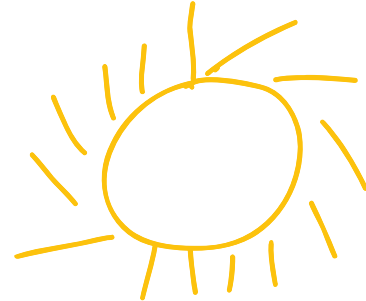
Rue de Forel 6

3 classes

1 salle de rythmique

Estavayer-le-Lac - Zone 1

Nos classes de 1H et 2H



1-2HA	Jessica Maendly Irène d'Ancona	026 664 89 61
1-2HB	Kim Tobler Vanessa Amaral	026 664 89 62
1-2HC	Chantal Gilliand	026 664 89 63



Motte - Châtel

Impasse Motte-Châtel 13

4 classes

1 salle de rythmique et 1 accueil extrascolaire



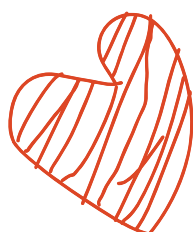
1-2HD	Virginie Golay Pascaline Bondenet	026 664 89 41
1-2HE	Murielle Bise Laetitia Pythoud	026 664 89 42
1-2HF	Laetitia Pythoud Laetitia Pidoux	026 664 89 43
1-2HG	Arta Berisha Vanessa Amaral	026 664 89 44



Nos horaires de classes

Pour les 1H: Lundi matin - Mardi après-midi- Mercredi matin et vendredi matin

Pour les 2H: Lundi - Mardi matin - Jeudi et vendredi



8h00 - 11h40 et 13h40 - 15h20



Sacré-Coeur

Chemin du Sacré-Coeur 2

14 classes

2 classes ACT et 1 classe de soutien

Nos classes de 3H à 8H

3HA	Laurence Pochon Rebecca Convers	026 664 89 15
3HB	Dominique Bondallaz Marie Rubin	026 664 89 16
3HC	Laura Balerdi Sarah Catano	026 664 89 17
3HD	Claudia Marci	026 664 89 13
4HA	Justine Delley Fanny Pasquier	026 664 89 11
4HB	Nadia Bloechle Crystel Gubser	026 664 89 12
4HC	Nadia Cochard Rachel Mosimann	026 664 89 14
4HD	Tanja Rapin	026 664 89 19



Les horaires des classes

08h00 -11h40

13h40 -15h20



Les alternances

3H : mardi ou jeudi matin

4H : mardi ou jeudi après-midi

6HD

Patricia de Brito

026 664 89 23

7HA

Julie Torche

026 664 89 18

7HB

Delphine Michel
Laura Nobs

026 664 89 21

7HC

Lysa Von Allmen

026 664 89 22

7HD

Matteo Bagutti
Laure Brugger

026 664 89 04

8HA

Junior Manizao
Luca Pegorer

026 664 89 20

Route d'Yverdon

Route d'Yverdon 7

6 classes et 1 classe d'AC

5HA	Joceline Biland Nathalie Robatel	026 664 89 54
5HB	Leticia Ribezzo	026 664 89 55
5HC	Caroline Cotting	026 664 89 56
6HA	Daniela Diogo Fanny Pasquier	026 664 89 51
6HB	Fabienne Dafflon	026 664 89 52
6HC	Paquita Butty Francine Kuhn	026 664 89 53





Ecole de Font

8HB

Laura Overney
Céline Dutoit

026 664 89 96

8HC

Cédric Golay
Alicia Hofmann

026 664 89 97

Nos horaires de classes pour l'école de Font

07h50 - 11h30 et 13h30 - 15h10



Les horaires de bus Estavayer-le-Lac - Font

Pour les enfants d'Estavayer-le-Lac se rendant à Font et retour

	Aller	Aller
Estavayer, Casino	7h22	13h02
Estavayer, Amarante	7h27	13h07
Font, école	7h33	13h13

	Retour	Retour
Font, école	11h35	15h15
Estavayer, Casino	11h41	15h21
Estavayer, Amarante	11h50	15h30



Les horaires de bus Estavayer-le-Lac - Font

Pour les enfants de Font se rendant à Estavayer-le-Lac et retour

	Aller	Aller
Font , école	7h35	13h15
Estavayer, Chaussée*	7h43	13h23
Estavayer, Amarante	7h44	13h24
Estavayer, Casino	7h49	13h29
Estavayer, Stavia	7h52	13h32



	Retour	Retour
Estavayer, Chaussée*	11h48	15h28
Estavayer, Amarante	11h50	15h30
Estavayer,Casino	11h58	15h38
Estavayer, Stavia	11h59	15h39
Font, école	12h04	15h44

**Maison Griset à partir du 22 septembre 2025*



Montbrelloz - Zone 2

Montbrelloz
Au Jardinier 20



4 classes
1 classe ACT



1-2HO

Angélique Kohler

026 664 89 91

3-4HO

Estelle Prébandier

026 664 89 92

5-6HO

Alice Von Burg

026 664 89 93

7-8HO

Adèle Vouardoux

026 664 89 94

Nos horaires de classes

8h10 - 11h55 et 13h55 - 15h35

L'alternance

3H mardi matin - congé
4H jeudi après-midi - congé

Les horaires de bus

Pour les enfants de Vernay se rendant à Montbrelloz et retour ; ligne publique 551

	Aller	Retour	Aller	Retour
Forel Les Planches	7h53	12h13	13h38	15h50
Forel Village	7h55	12h10	13h40	15h47
Forel La Vernase	7h56	12h08	13h41	15h45
Forel Forestel	7h57	12h07	13h42	15h44
Autavaux bifurcation	7h58	12h06	13h43	15h43
Montbrelloz Ecole	8h03	12h03	13h48	15h40

Pour les enfants de Vernay se rendant à Rueyres-les-Prés et retour ; ligne publique 551

	Aller	Retour	Aller	Retour
Montbrelloz	7h53	12h19	13h33	16h00
Autavaux, bifurcation	7h55	12h14	13h35	15h55
Forel, Forestel	7h56	12h13	13h36	15h54
Forel , la Vernase	7h57	12h12	13h37	15h53
Forel village	7h59	12h11	13h39	15h52
Forel Les Planches	8h02	12h09	13h42	15h50
Rueyres-les-Prés , école	8h08	12h03	13h48	15h46



Rueyres-les- Prés - Zone 2

Rueyres-les-Prés

Route du soleil 84

11 classes

1 classe ACT / 1 salle de gym

1 accueil extrascolaire



1-2HL	Sophie Doudin Jessica Besson	026 664 89 99
1-2HM	Céline Huguet Justine Crittin	026 664 89 82
1-2HN	Jessica Besson Caroline Dähler	026 664 89 81
3HM	Astrid Marmy Virginie Fässler	026 664 89 84
4HM	Florian Wenger	026 664 89 89
4H-5HN	Aurélie Berset	026 664 89 83
5HM	Isabelle Majeux	026 664 89 86
6HM	Véronique Pradervand Caroline Wenger	026 664 89 85
7HM	Caroline Mazza Laure Brugger	026 664 89 88
7HN	Léa Bovard Valérie Le	026 664 89 90
8HM	Loriane Méan	026 664 89 87

Les horaires de classe

08h20 - 11h55

13h55 - 15h35

L'alternance

3H mardi ou jeudi matin

4H mardi ou jeudi après-midi



Pour les 1H: Lundi matin - Mardi après-midi- Mercredi matin et vendredi matin

Pour les 2H: Lundi - Mardi matin - Jeudi et vendredi



Les horaires de bus

	Aller	Retour	Aller	Retour
Sévaz village	8h01	12h12	13h31	15h52
Bussy, croisée	8h02	12h10	13h32	15h50
Morens	8h07	12h07	13h37	15h47
Rueyres-les-Prés, école	8h12	12h03	13h42	15h43



Murist Le Rosset 55

9 classes
1 classe ACT / 1 salle de gym
1 accueil extrascolaire

Murist - Zone 3



1-2HV	Nadia Magnin Alexia Butz	026 664 89 71
1-2HW	Sandy Renevey Nadja Huguet	026 664 89 72
3HV	Salomé Salomon Nadja Huguet	026 664 89 73
4HV	Carole Dedelley Nadia Magnin	026 664 89 72
4HW	Mathilde Bonvin Nadja Huguet	026 664 89 78
5HV	Stéphanie Dafflon Rachel Mosimann	026 664 89 75
6HV	Sandrine Losey Nadja Huguet	026 664 89 77
7HV	Daniel Chassot Stéphanie Mazza	026 664 89 76
8HV	Emilie Fasel Nadja Huguet	026 664 89 98

Nos horaires de classes
8h10 - 11h50 et 13h55 - 15h35

L'alternance
3H mardi matin - congé
4H jeudi après-midi - congé



**1H: lundi matin-mardi après-midi-
mercredi matin et vendredi matin**
2H: Lundi- mardi matin- jeudi et vendredi

Les horaires de bus

Pour les enfants de Vuissens, école de Murist



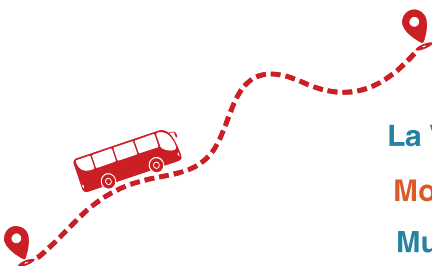
Vuissens poste	7h50	12h07	13h35	15h52
Vuissens école	7h52	12h05	13h37	15h50
Murist école	8h02	11h55	13h47	15h40

Pour les enfants de Champtauroz, Treytorrens, Franex, école de Murist

Champtauroz La Gaité	7h43	12h18	13h28	16h03
Champtauroz église	7h45	12h16	13h30	16h01
Treytorrens village	7h49	12h12	13h34	15h57
Treytorrens nord	7h51	12h10	13h36	15h55
Franex	7h58	12h03	13h43	15h48
Murist école	8h06	11h55	13h51	15h40

Pour les enfants de la Vounaise et Montborget

La Vounaise	7h55	11h58	13h42	15h43
Montborget	7h58	12h03	13h45	15h48
Murist école	8h05	11h55	13h50	15h40





Le Conseil des parents

Le Conseil des parents se compose de 10 parents d'élèves, dont au moins deux représentants par zone de notre Cercle scolaire. Ils sont nommés par le Conseil communal pour une durée de 3 ans.

Il permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre parents, l'établissement scolaire et la Commune. Il défend les préoccupations et l'intérêt des élèves en général. Le corps enseignant est représenté par une personne. La Direction d'établissement fait également partie de ce Conseil. Le secrétariat est géré par le Service des écoles.

En cas de questions, de remarques ou de propositions, vous pouvez contacter ses membres via l'adresse conseildesparents@estavayer.ch

Il se compose comme suit:

Représentants de la Zone 1

Mme Patricia Amstutz - Estavayer-le-Lac
 Mme Olivia Anders - Estavayer-le-Lac
 M. Bernard Borcard - Estavayer-le-Lac
 M. Grégory Carrard - Font



Représentants de la Zone 2

Mme Evelyne Dévaud - Autavaux
 Mme Sarah Gomes - Morens
 Mme Laurie Grin - Sévaz

Représentants de la Zone 3

Mme Aurore Seck - Murist
 M. Sébastien Noël - Vuissens
 Mme Rosalie Angéloz - Champtauroz/ Treytorrens (VD)



L'accueil extrascolaire



Estavayer-le-Lac et Font / zone 1

L'accueil est situé dans le bâtiment de Motte-Châtel et peut accueillir jusqu'à **70 enfants**.

Il est ouvert durant toute l'année scolaire de 6H30 à 18H00 pour les enfants d'Estavayer-Le-Lac et Font et durant **toutes les vacances** à tous les enfants de la Commune d'Estavayer.



Les élèves de 1H à 3H sont accompagnés par un adulte pour les trajets depuis leur établissement scolaire jusqu'à l'accueil et pour les trajets retour, et ce durant toute l'année scolaire.

Rueyres-les-Prés / zone 2

Cette structure d'accueil extrascolaire est prévue pour tous les enfants de la zone 2 comprenant les villages de Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, ainsi que ceux d'Autavaux, Forel, Montbrelloz et Sévaz.

Elle se trouve au rez-de-chaussée de l'école des Quatre vents et peut accueillir jusqu'à **40 enfants**.



L'accueil est ouvert de 6h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

Murist / Zone 3

Cet accueil complète l'offre de notre établissement scolaire. Il se situe à côté de la nouvelle salle de gymnastique et des salles de classe et peut également accueillir jusqu'à **36 enfants** de Murist, Vuissens, Franex, Montborget et la Vounaise, ainsi que les élèves vaudois de Champtauroz et Treytorrens.

L'accueil est ouvert de 6h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement concernant la disponibilité dans l'un de nos 3 lieux d'accueils extrascolaires, la responsable se tient à votre disposition au **026 664 89 48** ou par courriel à l'adresse aes@estavayer.ch

De plus amples informations, dont les règlements de la Commune d'Estavayer et le règlement d'application ainsi que les tarifs, sont disponibles sur notre site internet www.estavayer.ch



Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye



Cette association propose des personnes agréées pour la garde des enfants. L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une accueillante en milieu familial (maman de jour agréée).



Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye,

Rue de l'Hôtel de Ville 8, 1470 Estavayer-le-Lac

026 665 03 65 ou info@accueilbroye.ch

<https://accueildejourbroye.ch/>

Devoirs surveillés

La Commune organise un service de devoirs surveillés pour les élèves des classes de 3H à 8H.

Pour la zone 1

A l'école de Motte-Châtel ou à l'école du Sacré-Cœur.

Pour les zones 2 et 3

Les cours ont lieu à l'école de Montbrelloz, de Rueyres-les-Prés et à Murist.



Dès que les enfants ont terminé leurs tâches scolaires, mais au minimum après 30 minutes, ils sont priés de rentrer chez eux. **Les surveillants(e) vérifient uniquement les devoirs du jour.** Tout enfant se présentant aux devoirs surveillés et qui n'aura pas été inscrit officiellement ne pourra être accepté, ceci pour des raisons évidentes d'organisation.

La participation financière à la charge des parents est de **CHF 6.50 par période.**

L'inscription est en principe valable pour toute l'année scolaire. Si vous désirez par la suite renoncer aux devoirs surveillés, vous êtes priés de l'annoncer par écrit un mois à l'avance. Vous avez la possibilité d'y inscrire votre enfant au moyen d'un **formulaire** disponible au Service des écoles ou **sur le site** <https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/devoirs-surveillés>



Relation “ école-parents”

- Une soirée est en général organisée par les enseignants en début d’année scolaire. Une rencontre individuelle avec les parents est organisée dans tous les degrés dans le courant de l’année.
- Des rencontres personnalisées supplémentaires peuvent avoir lieu en fonction des besoins et en accord avec l’enseignant.
- En cas de conflit : Les parents prendront la peine de s’adresser si nécessaire à l’enseignant de leur enfant afin d’éclaircir la situation.
- Dans un deuxième temps, si le problème n’est pas résolu, ils contacteront la Direction des écoles.

La communication « école - parents »

L’application Klapp



L’Etat de Fribourg a choisi cette application pour remplacer WhatsApp, interdit en été 2022 pour des raisons de protection de données, pour communiquer entre enseignants de l’école obligatoire et parents d’élèves. Elle est gratuite et permet par exemple de recevoir des informations de la part des enseignants-es, d’envoyer des messages avec son téléphone portable ou son ordinateur, par exemple, pour annoncer l’absence de son enfant en cas de maladie.

La communication entre l’école et vous est un facteur très important pour le bon déroulement de l’année scolaire. Notre établissement a pour objectif d’améliorer cette communication avec des outils d’information modernes, efficaces et respectueux de la protection des données. Son côté écologique est également un des points importants puisque cela évite l’impression de la plupart des documents.

Vous aurez dès lors et à tout moment une vue d’ensemble des informations concernant vos enfants qui ne se mélangeront plus avec vos autres messages.

Klapp gère également vos données avec la plus grande des précautions et les données sont exclusivement stockées en Suisse.



**Merci d’envoyer vos messages uniquement durant la journée.
du lundi au vendredi (7h30-18h00).**

Pour le soir et le week-end, uniquement en cas d’urgence.

Demandes de congé

La Direction rappelle aux parents que pour les demandes de congé, ils doivent utiliser le formulaire officiel qui se trouve sur le site de la Commune d'Estavayer [Ecole enfantine & primaire - Commune d'Estavayer](#) ou le demander au Secrétariat des écoles.

Seul ce formulaire sera accepté et devra être retourné à la Direction d'établissement, dir.ep.estavayer@edufr.ch, par courrier ou par courriel mais au minimum 3 semaines avant la date souhaitée.

Selon la loi scolaire, un congé peut être accordé si le motif est justifié, comme un événement familial important (décès, mariage) ou un événement artistique, sportif ou culturel auquel participe l'élève. En cas de dépôt tardif, la Direction se réserve le droit de ne pas entrer en matière sur la demande (sauf circonstances exceptionnelles).

Jours de congé « Joker » Art. 21 al. 2 LS et Art. 36a RLS



Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif.

- L'annonce a lieu au moins une semaine à l'avance à l'enseignant-e de la classe (via Klapp). Cependant, les demandes faites durant les vacances scolaires seront refusées.
- Aux dates suivantes, aucun jour joker ne peut être octroyé : le premier jour d'école de l'année scolaire, lors d'activités scolaires (voyages scolaires, course d'école, camp de ski ou camp vert, journées sportives et culturelles) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours inutilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi du programme. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.
- En cas d'absence injustifiée d'un élève, la direction de l'école peut restreindre ou refuser le droit aux jours joker.



Absences et maladie

En cas d'absence non annoncée par les parents au début de la classe, l'enseignant-e appellera ces derniers. En cas de non-réponse, la procédure sera lancée afin de savoir où se trouve l'enfant. En cas de non réponse, la police cantonale sera prévenue. En cas de maladie de l'enfant, les parents préviennent l'enseignant-e par Klapp et ce, durant tous les jours d'absence jusqu'au retour en classe, afin que l'enseignant-e ne s'inquiète pas si l'enfant n'est pas présent.



Rendez-vous médicaux

Dans la mesure du possible, les rendez-vous chez le médecin ou le dentiste seront pris en dehors des heures de classe. Dans le cas contraire, **veuillez informer l'enseignant par Klapp** si possible 3 jours avant la date du rendez-vous.



Retards

Afin de respecter les règles et le bon fonctionnement de la classe, les élèves doivent être dans la cour de l'école au maximum 10 minutes avant le début des cours.

Il est important que votre enfant soit à l'heure.

En cas de retards répétés, le corps enseignant sera dans l'obligation de prévenir la Direction d'établissement et des sanctions pourraient être prises.

Périmètre scolaire - Chien interdit



Les parents qui viennent chercher leur enfant accompagné d'un chien, sont priés de le tenir en laisse et de rester à l'extérieur du périmètre scolaire, comme le stipule l'Art. 7 du Règlement communal.

Merci de bien vouloir attendre en dehors de ce périmètre.

Restrictions - Impasse Motte-Châtel



Nous rendons attentifs tous les parents d'élèves qui amènent leurs enfants en voiture au **bâtiment de Motte-Châtel**, ainsi qu'à l'**Accueil extrascolaire**, qu'une interdiction générale de circuler est placée à l'entrée de l'Impasse. (Sauf bordiers autorisés ; soit les propriétaires ainsi que leurs visites). Il est donc strictement interdit de déposer vos enfants au-delà de ce panneau.

Toutes infractions seront sanctionnées par une amende d'ordre (chiffre 304.2, CHF 100.00).





Fournitures scolaires

Gratuité de l'école ; La loi précise que les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures scolaires (crayons de couleurs, gommes, feutres), mais leur fournissent tous les effets et équipements personnels (sac d'école, pantoufles, plumier, affaires de sport).

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation.

Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Cours d'appui



Des jeunes étudiants de la région se mettent à disposition contre une petite rémunération pour donner des cours d'appui aux enfants rencontrant des difficultés.

Une liste des personnes est à disposition auprès du Service des écoles : ecoles@estavayer.ch. Cette liste est mise à jour au début de chaque année scolaire.



Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/cours-de-langue-et-de-culture-dorigine-lco>

Conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

Nous vous rappelons que le trajet depuis la maison jusqu'à l'arrêt de bus ou jusqu'à l'école, est sous la responsabilité des parents.



A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;

Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Les enfants sont libres de venir à vélo à l'école, toutefois nous recommandons d'attendre que les bases leur soient enseignées lors du cours d'initiation en 6H. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement

- Seul un vélo correctement équipé est admis ; **feux, catadioptrés, freins**
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- **Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.**



Parents en voiture / parents taxi

Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours des écoles.

- Si l'utilisation de la voiture s'avère impérative, il est conseillé de prévoir suffisamment de temps pour le déplacement.
- Utilisez les places prévues pour vous garer, et évitez toute manœuvre à proximité de l'école. Dans l'idéal, laissez votre enfant parcourir au moins une partie du trajet à pied.



Aidez-nous à protéger vos enfants !

**Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !
De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs
et/ou réfléchissants.**



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
(+41 26 305 20 30)
p www.policefr.ch

Trottinettes

Les trottinettes font aujourd'hui partie du quotidien. Bien que les accidents graves soient rares, suivez les conseils du BPA pour arriver à bon port. Attention d'adapter sa vitesse à celle des piétons ! Pour venir à l'école, les trottinettes électriques sont interdites. **Munir la trottinette de votre enfant d'un cadenas pour éviter le vol.**

Où as-tu le droit de rouler?

- Trottoirs
- Chemins pour piétons
- Zones piétonnes
- Zones de rencontre
- Routes secondaires peu fréquentées sans trottoir ni chemin pour piétons/piste cyclable
- Pistes cyclables (uniquement en cas de faible trafic)



Où n'as-tu pas le droit de rouler?

- Routes principales ou toute autre route où le trafic est important
- Accès interdits aux piétons

Comment dois-tu te comporter ?

- Si tu roules à trottinette, tu dois respecter les mêmes règles que les piétons.
- Tu dois respecter les piétons et leur laisser la priorité !
- Sur la chaussée, tu dois rouler au bord droit.



De nuit, doit-on rouler avec des feux ?

Oui, la nuit ou en cas de mauvaise visibilité ou lorsqu'il pleut, si on roule sur la chaussée, il faut équiper sa trottinette avec un feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière afin d'être bien visible ! Le casque est vivement conseillé.

Pédibus

Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus mais à pied ! Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école, à renforcer leur autonomie et à les amener ensuite à se déplacer seuls, à pied, en sécurité.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins ; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités.

<https://pedibus.ch/coordinations/pedibus-fribourg-freiburg/>





Bus urbain

Le nouveau service de bus urbain circulant dans toute la ville d'Estavayer-le-lac n'est pas gratuit pour les élèves du primaire.

Nous recommandons aux parents d'éviter son utilisation et de prioriser la mobilité douce pour leurs enfants.

Le Pédibus, la trottinette ou le vélo restent un excellent moyen de bouger pour se rendre à l'école. C'est l'occasion parfaite de leur offrir un exercice quotidien.

Principes

Directives du bus scolaire



- En principe, les élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires.
- Les abonnements sont pris en charge par la Commune. Les élèves bénéficient d'une carte SwissPass, valable 5 ans.
- Les élèves qui n'utiliseraient pas les transports scolaires, même occasionnellement, sont sous la responsabilité des parents, comme stipulé dans l'art. 18 de la loi scolaire. Lors d'un transport scolaire organisé, les élèves sont sous la responsabilité du transporteur et des communes.
- Les élèves doivent être présents 5 min avant l'heure de départ du bus.
- Dans le bus ou sur les places d'embarquement, tous les élèves obéissent aux consignes des différents intervenants.
- Au début de l'année scolaire, **les enfants signent une charte de transport** avec les règles et le comportement à adopter.

Les premiers jours de la rentrée scolaire, des représentants du Conseil des parents auront la possibilité d'accompagner les enfants ponctuellement pendant les trajets du bus de ligne. Cette démarche a pour but d'aider les jeunes écoliers à s'adapter et pour les mettre en confiance durant leurs premiers trajets. Il est toutefois vivement recommandé aux parents d'effectuer au préalable une ou plusieurs fois le trajet en bus avec leur enfant.

Les principales règles d'or du bus



- Je salue le conducteur et je respecte ses consignes ;
- Je reste assis et je boucle ma ceinture de sécurité ;
- Je parle doucement et je reste à ma place jusqu'à l'arrêt total du bus ;
- Mon téléphone portable reste dans mon sac jusqu'à la fin du trajet (Art.2.4)



Sanctions

En cas de problème durant le transport, le conducteur-trice, informera le Service des écoles de l'identité de l'élève perturbateur. Après l'envoi d'une lettre d'avertissement aux parents (sauf cas grave), **une exclusion temporaire** du bus **pouvant aller jusqu'à 10 jours** de classe peut être prononcée par le Conseil communal. Les Parents assument le transport de leur enfant durant cette période.

Fonds d'assurance scolaire contre les accidents (ASA)

1. Le Conseil d'État a décidé de renforcer son soutien aux familles par la création d'un fonds.
2. Le fonds ASA prend en charge des frais spécifiques destinés à atténuer les effets causés par un accident ou un problème de santé grave pour les enfants ou jeunes de familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à cet accident ou problème de santé.
3. Les demandes sont à déposer auprès du Service de la santé publique.

<https://www.fr.ch/sante/invalidite-et-handicap/fond-asa-fond-assurance-scolaire-contre-les-accidents>

Services auxiliaires SLPP

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) constitue un élément du réseau de mesures d'aide scolaire, à disposition des élèves fribourgeois du circuit de l'école régulière.

Au moyen d'interactions gratifiantes, d'activités variées, ludiques et/ou spécifiques, l'enfant a l'occasion de reconstruire un autre rapport aux apprentissages et de se réengager dans une dynamique évolutive.

L'enfant, ses intérêts et ses ressources sont toujours au centre de nos interventions.

L'école travaille en collaboration avec les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye.

Selon les besoins un ou une thérapeute peut être amené-e à participer à un événement de l'école ou d'une classe, dans une volonté de collaboration interprofessionnelle.

Dans la mesure où cela ne concerne pas d'élève personnellement, la démarche se fera sans annonce préalable aux parents.

Procédure d'accès SLPP

Procédure d'accès



Contact préalable par un parent sauf situation particulière (langue étrangère)

<https://estavayer-cep.ch/les-antennes/>

Demandes en lignes à prioriser, sauf si parents séparés.

Toutes les informations sur notre site internet

<https://estavayer-cep.ch/demandes-dintervention-formulaires/>

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) constitue un élément du réseau de mesures d'aide scolaire, à disposition des élèves fribourgeois du circuit de l'école régulière.

Au moyen d'interactions gratifiantes, d'activités variées, ludiques et/ou spécifiques, l'enfant a l'occasion de reconstruire un autre rapport aux apprentissages et de se réengager dans une dynamique évolutive.

L'enfant, ses intérêts et ses ressources sont toujours au centre de nos interventions.

LOGOPEDIE

Les difficultés rencontrées auprès de la population scolaire peuvent toucher les domaines suivants :

- Langage oral
- Langage écrit
- Communication verbale et non verbale
- Raisonnement logico-mathématique
- Organisation spatio-temporelle, troubles perceptifs et mnésiques

PSYCHOLOGIE

Les problématiques peuvent toucher les aspects cognitifs, relationnels et affectifs.

Ces difficultés peuvent concerner :

- Apprentissages
- Fonctions intellectuelles
- Attention, concentration
- Image de soi
- Comportement et relations sociales
- Relations familiales
- Manifestations psychosomatiques

PSYCHOMOTRICITE

Les difficultés rencontrées s'expriment à travers le corps dans ses aspects fonctionnels, cognitifs, expressifs, relationnels et affectifs.

Elles peuvent toucher les domaines suivants :

- Motricité globale et fine
- Régulation tonique et équilibre tonico-émotionnel
- Intégration sensorielle et perception
- Schéma corporel
- Comportement et communication
- Intégrité corporelle
- Attention et concentration
- Organisation spatiale et temporelle



Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e des spécialistes reconnus-es par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire dédié aux parents, sous le lien suivant :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/osso/eleves-a-besoins-particuliers/compensation-des-desavantages-a-lecole-obligatoire>



Travailleurs sociaux (TSS)

“Ensemble, trouvons des solutions”



Cet accompagnement peut intervenir à la suite d'une demande des enseignants, de la direction de l'école ou des parents.

Maud Sulpice Blumer
maud.sulpiceblumer@edufr.ch

Mélissa Musy
melissa.musy@edufr.ch

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs.

Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer. Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :
<https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>



Médecine scolaire

La médecine scolaire est en pleine réorganisation et en période de transition. Il y a tout d'abord un **bilan préscolaire obligatoire**, juste avant l'entrée à l'école dans tout le canton. Ce bilan se fait auprès du pédiatre ou du médecin de famille. **Un deuxième examen est prévu en 7ème ou 8ème HarmoS.** Ce contrôle se fait encore actuellement dans la majorité des communes. Les examens de 7H/8H sont effectués par des médecins scolaires, mais peuvent également être effectués auprès du médecin traitant des enfants. Les parents doivent alors fournir une attestation de ce dernier.

Bilan préscolaire obligatoire



Avant l'entrée à l'école, les enfants effectuent un examen auprès de leur pédiatre ou leur médecin de famille. Cet examen permet de contrôler entre autres : la croissance, le développement, le langage, la motricité globale et fine, la vue, l'audition, et de dépister d'éventuelles difficultés et de mettre en place les mesures nécessaires afin de bien débiter la scolarité. Lors de cette visite, les vaccinations seront contrôlées et mises à jour si nécessaire.

Deuxième examen obligatoire

Il a lieu en général en 7ème ou 8ème HarmoS. Le deuxième examen obligatoire comprend un guide d'entretien concernant la santé, suivi d'un entretien, qui sera mené soit par un-e infirmier-ère scolaire, soit par un -e médecin scolaire. Il permettra d'ouvrir le dialogue, de répondre à d'éventuelles questions de l'élève et de détecter d'éventuels problèmes. Un contrôle du poids, de la taille et du dos sera également effectué.

Ce deuxième examen peut également se faire auprès du médecin habituel de l'enfant, avec une attestation.

Service dentaire



Contrôle dentaire

Chaque enfant en âge de scolarité doit effectuer un contrôle dentaire annuel obligatoire (LMDS). Ces contrôles sont organisés par le Secrétariat des écoles auprès des dentistes conventionnés ou de la caravane dentaire, selon la zone d'habitation. Vous pouvez également le faire auprès de votre médecin dentiste privé (demander une attestation que vous pourrez ensuite envoyer au Secrétariat des écoles). En début d'année scolaire, le Secrétariat des écoles envoie aux parents un courrier avec toutes les informations.

Traitements orthodontiques

Dans certains cas, la Commune peut octroyer une aide financière. Une demande écrite, justifiée par le médecin orthodontiste, est adressée avant la prise en charge à l'Administration communale.

Aide financière

Pour obtenir plus de renseignements concernant une éventuelle aide financière aux coûts des soins dentaires, vous trouverez toutes les informations sur le lien suivant ;

<https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/ecole-enfantine-primaire>



Les poux



Chaque année voit dans nos classes l'apparition de poux. Si ces bêtes indésirables se manifestent chez votre enfant, nous vous serions obligés d'observer les directives suivantes :

- Veuillez le signaler immédiatement à l'enseignant ;
- Employez une préparation conseillée par votre pharmacien et observez le mode d'emploi ;
- Une tête qui a attrapé des poux est interdite de piscine !



Vous trouverez de plus amples informations sur le site du canton ainsi que des brochures traduites en 7 langues

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/poux>



Les tiques

Dans la Broye, les tiques sont particulièrement virulentes et peuvent transmettre des maladies comme la maladie de Lyme, ou borréliose, mais aussi l'encéphalite à tiques.

Nous vous recommandons :

- Portez des vêtements bien fermés ;
- Evitez les sous-bois ;
- Utilisez des répulsifs contre les tiques (à pulvériser aussi bien sur la peau que sur les vêtements) ;
- Examinez toutes les parties du corps et vêtements après chaque passage dans un milieu à risques.



En cas de piqûre, retirez la tique le plus rapidement possible. Pour plus d'informations sur les tiques : <https://piqure-de-tique.ch/quels-sont-les-symptomes-dune-piqure-de-tique/>

L'éducation sexuelle



De tout temps, les enfants se sont trouvés confrontés à de multiples questions concernant la sexualité, y compris les abus sexuels et le sida.

Toutefois, à notre époque, les médias les interpellent parfois avec violence et les enfants reçoivent ces informations sans toujours comprendre ce qu'ils voient ou entendent. Il s'agit alors d'apporter des réponses simples et exactes à leurs questions.

C'est certes le rôle des parents mais, pour les aider dans leur tâche, un service comprenant des personnes spécialement formées à ce travail est à leur disposition.

Une animatrice et déléguée du Département de la santé publique passe habituellement chaque année dans les classes de 2H, 6H et 8H.

Elle anime également une soirée d'information pour les parents à laquelle vous serez invités l'année où votre enfant sera concerné par ce cours.

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. **Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs.**

Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer. Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>



Recommandations

L'alimentation est primordiale pour la bonne santé de votre enfant.

Les problèmes de surpoids sont souvent la conséquence de mauvaises habitudes alimentaires et d'un manque de mouvement.

Encouragez votre enfant à se rendre à pied à l'école et à la pratique d'une activité sportive !

L'objectif du programme cantonal fribourgeois – Alimentation, activité physique, santé mentale est de créer un environnement favorable à la santé afin de prévenir les maladies non transmissibles et agir sur les facteurs de risque tels que le surpoids et l'obésité, chez les enfants et les jeunes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du département cantonal sur ;

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/promotion-de-la-sante-et-prevention>

Sommeil

Pour être performants à l'école, il est important que les enfants puissent bénéficier d'un nombre suffisant d'heures de sommeil. Il est conseillé de les coucher à des heures régulières afin qu'ils aient au moins **8 à 9 heures de sommeil.**



Internet - télévision- médias

L'école recommande aux parents de veiller aux différents accès sur les sites internet et d'instaurer un dialogue clair sur son utilisation et ses risques (anonymat, photo, publication privée, etc.).

Le contrôle parental est vivement conseillé ainsi que pour les programmes audiovisuels.

N'hésitez pas à consulter le site du canton concernant la prévention en lien avec l'utilisation des médias et internet.

Le comportement de certains jeunes en lien avec ce que l'on appelle une consommation excessive de jeux vidéo en ligne ou d'écran peut devenir problématique à un certain âge, surtout si les résultats scolaires sont touchés.

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/sante-et-prevention-a-lecole-informations-pour-les-parents/prevention-en-lien-avec-lutilisation-des-medias-et-internet>

Sport dans le cadre de l'école



Education physique et sportive (EPS) : Les élèves suivent 3 périodes de sport par semaine. Les enseignants-es collaborent étroitement avec les enseignants de sport à l'élaboration et à la réalisation de ces leçons. Lors **des heures doubles de sport, tous les élèves de 3H à 8H doivent se doucher.**

Recommandations pour l'utilisation de la piscine

La piscine : **Les classes de 3H à 8H suivent chaque année des leçons de natation.**

- Les filles portent un maillot de bain, une ou deux pièces, adapté à la natation (éviter les maillots qui s'attachent avec des ficelles). Les garçons portent un caleçon de bain (le short est toléré mais il ne doit pas dépasser la mi-cuisse).
- Le bonnet de bain en « silicone » ou imperméable est obligatoire
- Les cheveux longs sont attachés au-dessus de la tête et couverts sous le bonnet.
- Apporter un linge
- Prendre un produit pour la douche
- Evitez de prendre des objets de valeur (chaînettes en or, montre, etc).



SANTE

Les élèves qui ont des verrues plantaires sont priés, pour éviter une épidémie, de se munir de chaussettes en plastique qu'ils devront également garder pour nager.

Pour éviter les verrues plantaires, les élèves peuvent se munir de petites chaussures en plastique pour marcher sur le bord de la piscine. Les verrues ne s'attrapent pas dans l'eau !

Si, lors du contrôle périodique, les enseignantes de natation détectent des verrues ou autres infections mycosiques, l'élève devra impérativement porter un chausson de natation*

** Ils sont vendus en pharmacie ainsi que les produits abrasifs qui, régulièrement appliqués, sont très efficaces. Une verrue à un pied n'est en aucun cas une raison pour manquer un cours de natation*

- Si votre enfant a des **poux**, il ne peut pas se rendre à la piscine.
- Si l'élève souffre d'un **problème de santé particulier** (maladie cardiaque, diabète, épilepsie, asthme, oreille interne, infection, eczéma, molluscum, etc.), **un certificat médical est exigé.**
- Pour les jours plus froids, prévoir un bonnet d'hiver pour la sortie.



NOS CAMPS SPORTIFS 2026

Les camps sportifs du cycle 2 de notre établissement ont été repensés afin que les apprentissages dispensés correspondent le plus possible à la réalité dans laquelle nous vivons.

En effet, nous avons pris l'option de diversifier les activités proposées afin que les élèves bénéficient d'un riche éventail d'apprentissage tout en tenant compte de l'évolution climatique de notre région.

De ce fait, **les élèves de 5H** poursuivront leurs apprentissages autour de l'eau plus particulièrement du lac, par une **initiation à la navigation**.



Les élèves de 6H partiront en camp de sport à la montagne en fin d'année scolaire. Les activités proposées seront orientées sports d'extérieur et maîtrise du vélo (VTT).

En 7-8H les élèves continueront de bénéficier des traditionnels camps de ski.

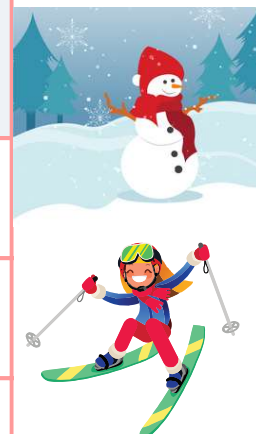
Nous sommes à la **recherche de bénévoles** qui aideront les enseignants durant ces semaines. Pour chaque camp, le nombre d'accompagnants est limité.



Pour les personnes intéressées, nous vous prions de bien vouloir nous contacter uniquement par courriel à sports@estavayer.ch

les camps d'hiver à Grimentz 2026

Camp No 1 du 19 au 23 janvier	Camp No 2 du 26 au 30 janvier	Camp No 3 du 2 au 6 février	Camp No 4 du 9 au 13 février
7HV	8HM	7HM et 7HN	8HB
8HV	7HC	7-8HO	8HA
7HA	8HC	7HB	7HD



les camps d'été à Grimentz 2026

Camp No 1 - fin juin 2026
Camp No 2 - début juillet 2026

Les classes et les dates seront
confirmées en automne 2025



LE SPORT FACULTATIF

Le « **sport facultatif** » a été développé pour vos enfants afin qu'ils puissent s'amuser en bougeant et pour qu'ils **pratiquent régulièrement des activités sportives diverses**.

De nombreuses activités leur **sont proposées gratuitement** et sont dispensées par une équipe de moniteurs motivés et qualifiés durant l'année scolaire (automne, hiver, printemps).

Votre enfant sera pris en charge durant le temps de l'activité (60 minutes).
Les trajets sont sous la responsabilité des parents.

Le descriptif des activités ainsi que le coupon d'inscription vous parviendront en temps voulu.



ACTIVITE CREATRICE ET MANUELLE

Deux ou trois leçons d'AC font partie de la grille horaire des classes primaires.

La classe est en général partagée en deux groupes qui se rendent alternativement dans la classe de l'enseignant AC ou restent en classe avec leur enseignant.



Catéchèse ?

À leur âge, les enfants se posent de nombreuses questions :

- est-ce que Dieu existe ?
- qui est-il ? où est-il ? que fait-il ?
- pourquoi ne puis-je pas le voir ?
- puis-je parler avec lui, devenir son ami(e) ?

La catéchèse œcuménique à l'école enfantine permet aux enfants de découvrir ou d'approfondir leur relation à Dieu et d'acquérir des connaissances sur la tradition chrétienne, son histoire, ses principales fêtes et ses chants de manière ludique et créative.

Œcuménisme ?

L'œcuménisme désigne le dialogue et la collaboration entre les différentes Églises chrétiennes.

Dans le canton de Fribourg, la collaboration entre l'Église évangélique réformée et l'Église catholique se vit au quotidien dans les aumôneries des EMS, des hôpitaux, des écoles, des prisons, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais aussi dans la catéchèse à l'école enfantine (1-2H).

À l'école enfantine, les deux Églises portent ensemble la responsabilité de la catéchèse.

Activités

Voici le déroulement d'une rencontre :

- Accueil par les animatrices
- Découverte d'une histoire de la Bible
- Discussion avec les enfants
- Réalisation d'activités créatrices
- Chant, prière, initiation à la ritualité



Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et prennent en compte leur développement et leur spiritualité.

Les cinq temps forts sont articulés autour d'un fil rouge ou thème de l'année (par exemple : les émotions, la prière, etc.).

A disposition pour tout renseignement : catechese@cath-fr.ch

ETHIQUE ET RELIGIONS

Une leçon par semaine est réservée à l'enseignement religieux catholique et réformé. Cette leçon est animée par des catéchistes et catéchètes mandatés par les paroisses concernées.

Les élèves d'une autre confession ou dispensés (formulaire à demander à l'enseignant/e) se rendent normalement à l'école.

Les inscriptions se font pour une année scolaire complète.

L'éthique et les cultures religieuses (ECR) correspondent également à une unité de 50 minutes donnée par l'enseignant/e.

Ce domaine d'enseignement a pour objectif d'ouvrir les élèves à la diversité et à les éveiller aux diverses valeurs humanistes et religieuses.

Cette leçon est suivie par tous les élèves (art. 42 du RLS)

BIBLIOTHEQUE ET LUDOTHEQUE PUBLIQUES



ESTABIBLIO.CH

Bibliothèque publique

Route de la Chapelle 33
1470 Estavayer-le-Lac

026 663 95 08

info@estabiblio.ch

Horaires

Mardi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 15h00 - 19h00
Jeudi : 15h00 - 19h00
Vendredi : 15h00 - 19h00
Samedi : 09h00 - 13h00

NEW



LUDO-BROYE.CH

Ludothèque de la Broye

Route d'Yverdon-les-Bains 122
1473 Font

026 663 34 18

info@ludo-broye.ch

HORAIRES

Mercredi et vendredi : 16h-18h
Samedi : 9h30-11h30

Fermé pendant les vacances scolaires

DES PERSONNES A QUI PARLER ?

SEJ / Service de l'enfance et de la jeunesse

Boulevard de Pérolles 24
Case postale
1701 Fribourg

026 305 15 30

Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS

Planning familial et consultations
santé sexuelle

Antenne PROFA
Rue de Lausanne 9
1530 Payerne

021 631 01 49

Office familial Fribourg

Consultation conjugale et familiale

Avenue de la Gare 14
1700 Fribourg

026 322 10 14

LAVI, aide aux victimes
Centre de consultation

Boulevard de Pérolles 18A
1701 Fribourg

026 305 15 80

Pro Junior Fribourg
(ancien Pro Juventute)
contact@profunior-fr.ch

Pro Junior Fribourg
Boulevard de Pérolles 42
1700 Fribourg

147 / gratuit
24/24
026 424 24 42

REPER

Promotion de la santé et
prévention

Rue Hans Fries 11
1701 Fribourg

026 622 29 01
info@reper-fr.ch

La main tendue

Une oreille à qui parler

143



1. Bâtiments, cours et périmètre scolaire

- 1.1 Le périmètre scolaire comprend les bâtiments et les infrastructures scolaires. Ce règlement est valable pour la durée du temps scolaire y compris les 10 minutes d'encadrement.
- 1.2 Les dispositions du présent règlement sont applicables pour toutes les activités organisées par l'école notamment lors des camps, courses d'école, sorties, journées sportives ou activités culturelles, ainsi que lors des déplacements entre les bâtiments scolaires.
- 1.3 L'accès des bâtiments est autorisé aux élèves à partir de l'instant où retentit la sonnerie. Sous autorisation d'un surveillant de cour, un élève peut pénétrer dans le bâtiment avant la sonnerie.
- 1.4 A la sonnerie, les élèves se rassemblent en colonne par deux et entrent silencieusement en compagnie de l'enseignant. Les parents se tiennent en retrait et laissent les élèves entrer dans le bâtiment.
- 1.5 Les élèves ne crient pas et ne courent pas dans les corridors, salles de classe et autres locaux. Les jeux cessent dès la sonnerie.
- 1.6 Durant les heures d'école, l'accès des bâtiments et préaux est autorisé uniquement aux personnes en lien direct avec l'école. L'accès des bâtiments aux parents est autorisé uniquement en cas de besoins spécifiques. Les enfants ne devraient pas se rendre dans l'espace scolaire plus de 15 minutes avant le début de l'école.
- 1.7 A la récréation, les élèves se rendent immédiatement dans la cour ou la partie de la cour qui leur est réservée. Ils ne stationnent pas dans les corridors ni dans les toilettes des bâtiments.
- 1.8 Les élèves ne peuvent quitter la cour sans autorisation.
- 1.9 Les élèves ne lancent pas de projectiles et n'utilisent pas dans leurs jeux des objets pouvant présenter un danger.
- 1.10 L'usage de moyens de transports, bicyclettes (dès la 6H avec casque) et trottinettes, est autorisé pour se déplacer vers son bâtiment scolaire. Ils sont, par contre, interdits dans le périmètre scolaire (cour). Tout autre engin à roulettes est strictement interdit. Le trajet scolaire reste sous la responsabilité des parents.

2. Tenue, ordre et propreté

- 2.1 La tenue vestimentaire à l'école est toujours décente. Les parents veillent également à ce qu'elle soit confortable et appropriée, y compris pour le sport. Le maquillage est interdit. A l'intérieur des bâtiments, les élèves ne portent pas de casquette, de bonnet ou de capuche.
- 2.2 Les pantoufles sont obligatoires dans les salles de classe.
- 2.3 L'enseignant ou tout autre professionnel de l'école peut confisquer sur le champ tout objet dangereux ou susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui. Dans un tel cas, le professionnel concerné en informe les parents et remet l'objet confisqué à la direction. Les parents peuvent le récupérer auprès de la direction de l'établissement après une durée d'un mois. Les objets dangereux ou susceptibles de faire l'objet d'une plainte pourront être remis à la police.
- 2.4 Dans le périmètre scolaire, ainsi que dans les bus, les appareils personnels des élèves, notamment les montres connectées, et les téléphones portables, doivent être éteints et rangés au fond du cartable (et non simplement mis en veille). En cas de non-respect, ce dernier sera confisqué jusqu'à la fin des cours.
- 2.5 L'école n'est pas responsable du matériel personnel des élèves. Celui-ci n'est pas remboursé en cas de disparition ou de déprédation.
- 2.6 A la fin de chaque demi-journée, les élèves mettent en ordre les locaux qu'ils quittent et prennent les dispositions relatives au nettoyage des locaux.
- 2.7 A moins d'y être autorisé par un professionnel de l'établissement, les élèves ne consomment pas de nourriture ou de boissons à l'intérieur d'un bâtiment scolaire.
- 2.8 Afin d'éviter toutes déprédations, les bonbons et les chewing-gums sont interdits dans le périmètre scolaire.

3. Matériel scolaire

3.1 L'élève prend soin du matériel mis à disposition par l'école. Il suit les consignes transmises par les professionnels de l'école à ce propos. En cas de déprédation ou de perte, l'élève doit le remplacer aux frais des parents.

3.2 Le carnet journalier de l'élève est un document officiel qui fait le lien entre l'école, les parents et l'élève. Il doit être signé à la fin de chaque semaine par les parents.

4. Absences, congés, dispenses

4.1 La direction et les enseignants informent les parents de la procédure pour signaler rapidement l'absence d'un élève en classe et rappellent les règles concernant la justification des absences et des congés individuels.

4.2 Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant qui tiendra à jour un décompte des absences. Ce dernier signalera tout abus à la direction.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à l'enseignant dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non-compris, ou en cas d'absences répétées.

4.3 Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé motivée auprès du Responsable d'établissement au moyen du formulaire officiel disponible sur le site de la commune, onglet école, uniquement pour :

- a) un événement familial important,
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important,
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

En aucun cas pour une raison de loisir ou de vacances.

4.4 En cas d'absence, les parents et l'élève, d'entente avec l'enseignant, prennent toute mesure utile pour rattraper rapidement le travail à effectuer.

4.5 Lorsqu'un élève est dispensé d'éducation physique, piscine, camps, activités sportives, un certificat médical doit être transmis à l'enseignant. Cette dispense ne l'autorise en aucun cas à rester à la maison. L'enseignant organisera son placement et le travail à effectuer.

4.6 En cas d'absence non annoncée après 10 min et sans possibilité de joindre les parents, les enseignants sont tenus d'appeler la Direction des écoles. Sans réponses des parents, la police cantonale se déplacera au domicile de l'enfant afin de connaître les raisons de cette absence.

En cas de rendez-vous (médecin, dentiste, ou autre), les parents informent rapidement l'enseignant dès la date connue ou au plus tard 3 jours avant. (Procédure propre à chaque enseignant) Toutefois, les rendez-vous doivent, dans la mesure du possible, être fixés en dehors du temps de classe. Lorsqu'une absence illégitime d'un élève est due au fait des parents, la Direction d'établissement entend les parents et en informe le Préfet.

5. Sanctions

5.1 Les comportements inadéquats et les infractions au présent peuvent être sanctionnés selon les dispositions prévues par la loi scolaire et son règlement d'application.

6. Données personnelles de l'élève

6.1. En cas de changement de domicile ou de modification des coordonnées communiquées lors de l'inscription de l'élève, les parents en informent sans délai l'enseignant, la direction et l'administration communale.

7. Disposition finale

7.1. Son entrée en vigueur a été fixée au 24 août 2017

Bonne année scolaire à tous!

